

**Question de Mme Kattrin Jadin au Ministre des Entreprises publiques, de la Politique Scientifique et de la Coopération au développement sur les fraudes répétées constatées sur la ligne de chemin de fer Liège-Maastricht.**

**Kattrin Jadin (MR):**

Il me revient que, depuis des années, la ligne ferroviaire entre Liège et Maastricht est le théâtre de nombreuses fraudes au titre de transport. Cette ligne transfrontalière est en effet empruntée régulièrement par des toxicomanes, qui vont s'approvisionner en héroïne et cocaïne chez nos voisins du nord. Etant pour la plupart insolvable, et souvent non munis de documents d'identité, ils ne sont pas poursuivis pour ces fraudes, et ressentent de ce fait un sentiment d'impunité. Pour vous donner quelques chiffres, 12.000 procès-verbaux ont été dressés en 2010, et certains passagers en totalisent 400 à leur nom! L'autre problème, corollaire au premier, est bien entendu l'insécurité que subissent les accompagnateurs de train sur cette ligne, qui ont déposé une pétition auprès de la Justice liégeoise. 1. Possédez-vous des statistiques sur les fraudes au titre de transport de cette ligne, et sont-elles effectivement en contraste avec ce qu'il se produit sur d'autres liaisons? 2. Existe-t-il des solutions pour faire respecter l'obligation de posséder un titre de transport pour voyager sur cette ligne de chemin de fer? 3. Envisagez-vous des mesures pour garantir la sécurité des accompagnateurs de train et des voyageurs qui prennent le train Liège-Maastricht?

**Paul Magnette, Ministre :**

1. En 2010, le nombre de fraudes au titre de transport identifiées, avec Maastricht comme gare de départ et de terminus, ainsi qu'avec les gares de Visé et Bressoux, s'élève à 11.440. La SNCB ne dispose pas actuellement de données suffisantes pour faire une comparaison objective. 2. Conformément à l'article 15, 1°, de l'arrêté royal du 20 décembre 2007 portant règlement de police sur les chemins de fer, les véhicules ferroviaires et les quais ne sont accessibles qu'aux voyageurs qui détiennent un titre de transport valable ou qui se conforment aux conditions générales de transport en s'en procurant un. 3. La cellule Accompagnement des Trains de Liège s'efforce dans la mesure du possible de faire accompagner le chef de bord par un collègue coach ou par un instructeur. Les prestations " avec un second agent " sont attribuées de préférence à ce tronçon dans la mesure du possible. Par ailleurs, les trains IC O sont limités à Liège depuis les nouveaux horaires du 11 décembre 2011. Des trains-navettes à composition limitée desservent lors la ligne Liège - Maastricht. Cela contribue à améliorer l'accompagnement sur cette ligne. Il y a environ 62% de patrouilles supplémentaires sur la ligne 40 entre cette année et l'année dernière. Les agents de sécurité de Securail effectuant ces patrouilles sont donc bien présents sur le terrain et dans les trains. De plus si ces patrouilles sont associées avec les interventions de la Police fédérale des Chemins de fer et de leurs homologues néerlandais. Il est évident que les nouvelles liaisons des trains nous permettront de faire plus de contrôles à l'embarquement en gare de Liège, ce qui est déjà prévu avec la SPC et la cellule des Accompagnateurs de trains. Les problèmes évoqués dans la pétition seront discutés avec les partenaires internes et externes lors de la prochaine réunion de concertation avec la police afin de déterminer l'approche stratégique et opérationnelle. Le District Security Manager du district Sud-Est a établi un contact permanent avec le parquet de Liège et ne manquera pas de mettre le problème de la ligne 40 à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion entre le Corporate Security Service et le parquet.